L'ABEILLE.

NOUVELLES POLITIQUES, COMMERCIALES & LITTERAIRES.

Imprimé et publié tous les jours, par J. BAYON, DELAUP & DUCLERE, à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis.

No 191. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI, 5 JUILLET 1830. Vol. III

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours : le prix de l'abonnement est d'une PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches 12e. classe

De 1830—Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 10 Juillet.

PROSPECTUS.

1	lot de	$10,000	$10,000
1	" "	3,000	" 3,000
1	" "	1,800	" 1,800
1	" "	1,400	" 1,400
1	" "	1,200	" 1,200
1	" "	1,008	" 1,008
6	" "	500	" 3,000
6	" "	300	" 1,800
6	" "	200	" 1,200
156	" "	50	" 7,800
158	" "	30	" 4,680
624	" "	8	" 4,992
7800	" "	4	" 31,200
8,760	Lots		$73,080
15,300	Billets blancs.		

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,300, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 l'entre eux ; et le billet qui aura le 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	$5,000
2, 1 et 3	1,800
2, 3 et 1	1,400
3, 1 et 2	1,200
3, 2 et 1	1,008

Les 5 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 500

Les 6 autres billet qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e., dans quelque ordre se soit, auront droit à 300

Les 5 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 200

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3e et le 4e, auront chacun droit à 50

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, les 1er, et le 2e. auront chacun droit à 30

Tous les [illegible] billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à.. 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N° 18.

Prix des Billets

Entier $ 4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur

Toile d'Allemagne.

200 pièces d'estimes ; 600 do. Estoupilles, 250 do. Bretagne, ayant droit au *drawback* à vendre par W. & J. MONTGOMERY, Ma 1m. *No. 66, rue de la Commune.*

LE soussigné voulant quitter le pays, offre à vendre à l'amiable et à des conditions avantageuses, toutes ses propriétés, consistant en Maisons, Terrains, Esclaves, Meubles, &c. : les dites propriétés, sont situées dans le faubourg Saulet. Pour le prix et les conditions, s'adresser chez lui, dans ledit faubourg, au coin des rues St. Thomas et Edouard.

22 mai— BOUCHER.

A VENDRE—Environ soixante-dix quintaux de SALSPAREILLE, venant de Tampico par la goëlette Maria-Veranicia, et ayant droit au drawback. S'adresser à l'encoignure de la Place d'Armes et de la Levée, face à la Halle, à

10 mai—13 RAMON PLANAS.

AVIS—La personne qui a acheté un lot de *BOIS DE CAMPECHE*, vendu il y a peu de jours par la Corporation, est invitée à faire connaître son nom et sa demeure, rue Royale, No. 116. 26 Mai.

COUR DE PAROISSE—Pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, 18 Juin 1830, —Présent l'hon. James Pitot—*Clément Désiré Le Baron* contre *ses créanciers*.—La cession des propriétés du pétitionnaire dans cette affaire, est acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le 5 de Juillet prochain, aux fins mentionnées dans la pétition. Et il est de plus décrété que jusqu'à l'époque de cette réunion, toutes poursuites contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire sont et demeurent suspendues—Pour copie conforme.

S. BLOODMAN,

19 juin—13 Adjoint au greffier.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants:

[illegible] balles Bleu jaune pour moustiquaire;
4 [illegible] Cents fil de coton;
[illegible] Do. Leontine pour pantalons et vestes;
12 Do. Fil de Rennes;
20 Do. Lesines assorties;
4 Boucauts Fil à Balai, pour emballages
400 Bques Vin [illegible] assorti, de Bordeaux,
1000 Caisses do. do.
500 Do. Blanc do.
25 Tierçons Vin Blanc, Sauterne [illegible]
20 Pipes Eau-de-vie de Cognac;
100 Caisses Liqueurs assorties;
100 Do. Fruits à l'Eau-de-vie;
20 Do. Sardines à l'huile et crues;
[illegible] Malles Eau-de-Cologne;
12 Caisses Serrures de 4 à 10 pouces, et autres ferrements;
25 Barils Café de St. Jago de Cuba, etc. etc

2 mars.

MAGASIN D'EPICERIES ET DE LIQUEURS.

Rue Dumaine, No. 4, près du Marché.

JOHN LONGMIRE a l'honneur d'annoncer à ses amis, aux capitaines de navires et de bateaux à vapeur, et aux habitans de la ville et des environs qu'il vient d'ouvrir le magasin ci dessus, où il aura constamment un assortiment d'épiceries, de vins, de liqueurs spiritueuses *d'ale*, de *porter*, de cidre, de cigarres &c. tout de première qualité, et il sollicite respectueusement leur patronage.

N. B. Il satisfera promptement aux ordres qui lui seront donnés pour la campagne et les approvisionnemens des familles.

11 mai—1m.

CENT MILLE Cigarres de la Havane, venus par le Charriot, et à vendre à l'Hotel des Etrangers, en caisses, quarts de caisse, demi quarts, &c, par

27 Av.—5 RACHE CONSTANT

Est parti marronne de chez la soussignée, depuis trois semaines, une négresse nommée LUCIE âgée de 20 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, mesure anglaise, ayant une belle figure, parlant anglais et français. Elle a été vue dans le faubourg Ste. Marie, il y a quelques jours. Celui qui l'arrêtera est prié de la conduire à sa maîtresse ou à la geôle.

18 juin— Fse. PERAULT.

COUR DE DISTRICT.—Jeudi, 10 Juin 1830. Thos. B. Wright contre ses créanciers. Sur motion de Mr. A. M. K. Buchanan, avocat des syndics des créanciers de l'insolvable ; il est ordonné par la cour que les créanciers du dit insolvable et autres intéressés deduisent d'ici à Mercredi 21 du courant, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution enregistré le 31 Mai dernier, ne serait pas homologué et confirmé, conformément à la loi.

JNO. L. LEWIS,

12 juin—3 Greffier.

AVIS—La société qui a existé entre les soussignés, sous la raison de BRAUD & Cie, est dissoute par consentement mutuel, depuis le 18 du mois dernier.

J. BRAUD,

D. St. VILME'.

Le soussigné annonce qu'il continue le même genre d'affaires, dans le même local, rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Dauphine.

12 Juin— D. St. VILME'.

PARTIS marron de la demeure du Dr. Fortineau, située paroisse St. Charles (rive gauche du fleuve), dans la nuit du 6 au 7 du courant,

Le nègre BEN, âgé de 17 à 18 ans, depuis deux ans dans le pays parlant anglais et français, ayant une cicatrice au dessus de l'œil droit, cheveux clairs, et étant un peu bancal.

Le mulâtre RENDON, âgé d'environ 28 ans, ayant une chevelure bien fournie, et relevée, taille d'environ 5 pieds 2 pouces français, ne parlant qu'anglais ; ayant sur les bras diverses figures à la manière du marin, et particulièrement un Christ.

Dix piastres de récompense seront données pour chacun des dits esclaves, à celui qui les conduira à la geôle, et en donnera avis à Mr. Arsène Blanc.

9 Juin——5

AVIS—La société verbale qui existait entre Mr. *Louis Chauveau* et les soussignés pour les affaires de courtage et de commission en cette ville, sous la raison de J. Dufour & Cie, est dissoute depuis le 27 du courant par la mort de Louis Chauveau ; les soussignés sont chargés de la liquidation et déclarent que la susdite société de J. Dufour & Cie, ne doit rien.

Nlle Orléans, le 31 Mai 1830.

JEAN DUFOUR,
J. P. DESBOIS.

1er. Juin—3 *Rue de Chartres, No.* 134.

$10 de recompense.

PARTI marron de chez le soussigné, le griffe ou mulâtre foncé, nommé *HENRY NOE*, âgé d'environ 24 à 25 ans, taille de 6 pieds, mesure anglaise, ayant les cheveux comme un indien, parlant anglais et très peu français, ayant l'œil droit malade. La récompense ci dessus sera donnée à la personne qui le ramènera à son maître, ou le logera en prison.

Les capitaines de navires et autres sont priés de ne point donner asyle au dit esclave, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

17 Juin—4 C. NAGEL, Rue Toulouse.

COUR DE DISTRICT——*P. B. Laralde* et autres, vs *Pierre Derbigny*.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, il sera exposé en vente à la Nouvelle-Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le jeudi 29 Juillet, à une heure de l'après midi, un LOT DE TERRE situé dans le faubourg Ste. Marie, mesurant 120 pieds 11 pouces, à la rue de la nouvelle levée, entre les rues Julie et St. Joseph, sur 144 pieds de profondeur, de la rue de la Levée à la rue Tchoupitoulas, et 112 pieds 11 pouces sur [illegible] rues [illegible] Levée.

26 juin *Shérif.*

ATTENDU que depuis le commencement du procès ci-dessus mentionné, et par un acte passé devant Mr. Felix de Armas, notaire public, le 31 Mai 1828, le Lot de terre ci-dessus décrit, qui était hypothéqué aux demandeurs ou la plus grande partie d'icelui, a été vendu par feu Mr. Pierre Derbigny le défendeur, de son vivant, à MM. Samuel Hermann père, et Samuel Hermann fils, qui, par ce même acte, ont contracté l'engagement formel et positif de payer et satisfaire le jugement qui pourrait être rendu dans le dit procès, jugement qui depuis a été rendu en faveur des demandeurs par la Cour Suprême de cet Etat ;

Et attendu que les dits sieurs Saml. Hermann père, et Samuel Hermann fils, manquent de remplir leur dit engagement ; les demandeurs ont requis le Shérif de vendre la terre en trois portions marquées A B et C, telle qu'elle a été vendue aux dits sieurs Samuel Hermann père, et Samuel Hermann fils, par l'acte notarié ci-dessus rappelé, et telle que la terre est divisée sur un plan qui en a été fait le même jour 31 Mai 1828, par Mr. Joseph Pilié, voyer de la ville ; l'original duquel plan est annexé à l'acte notarié susdit.

Une copie de ce plan est attachée au café de la bourse d'Orléans, où elle sera laissée jusqu'au jour de la vente, laquelle suivant les directions des demandeurs, se fera dans l'ordre suivant :

1o. La portion désignée par la lettre A, formant encoignure des rues St. Joseph et Lafayette, ayant, mesure américaine, 135 pieds et 1 pouce de face à la rue St. Joseph ; 112 pieds de face à la rue Lafayette ; séparée de la propriété de Mr. Daniel T. Waldeu par une ligne de 112 pieds 11 pouces, parallèle à la rue de la nouvelle Levée, et dans le fond par une ligne de 150 pieds parallèle à la rue St. Joseph. La portion B formant aussi encoignure aux rues St. Joseph et Lafayette et faisant face à la portion A ; ayant même mesure, 100 pieds 11 pouces de face à la rue St. Joseph ; 112 pieds de face à la rue Lafayette, séparée de la propriété de Mr. Saml. Kohn par une ligne de 112 pieds 11 pouces parallèle à la rue de la Nouvelle Levée, et dans le fonds par une ligne de 111 pieds 11 pouces parallèle à la rue St. Joseph.

La portion C formant encoignure des rues St. Joseph et Tchoupitoulas, ayant, même mesure, 100 pieds de face à la rue St. Joseph, et 55 pieds 6 pouces de face à la rue des Tchoupitoulas, séparée de la propriété de Mr. Saml. Kohn par une ligne de 55 pieds et 6 pouces parallèle à la rue Tchoupitoulas et par une autre ligne de 100 pieds parallèle à la rue St. Joseph.

E. MOREAU,
D. SEGHERS.

Avocats de P. Laralde et de C. Laralde, les demandeurs dans le procès ci dessus mentionné.

28 juin—3

LES soussignés ont l'honneur de prévenir Messieurs les habitans et négocians de cet état, qu'ils ont formé une nouvelle société à dater de ce jour, pour les affaires de courtage, de change et la commission en générale, sous la raison de *Jean Dufour & Desbois*; ils espèrent que par le zèle et l'activité qu'ils mettront à remplir les ordres qu'ils recevront, ils pourront satisfaire ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance.

Nlle. Orléans, le 1er. Juin 1830.

JEAN DUFOUR.
J. P. DESBOIS.

1er. Juin—3 Rue de Chartres, No. 134.

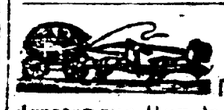

A Vendre.

Une superbe Barouche faite à Philadelphie, s'adresser rue Royale, No. 280, dans la cour.

17 juin—2

D. St. VILME'.

Rue St. Pierre, numéro 127.

(Entre Dauphine et Bourbon)

TIENT constamment de la BIERE PORTER et ALE, de Philadelphie, en boucauds, barils et bouteilles : ainsi, que du CIDRE de Newark, en barils et en caisses. 13 avril—

AVIS—Mr. *B. MONTREUIL* ayant été nommé agent du collège de Ste. Marie, Barrens, Perry County, Missouri, les parens qui doivent pour la pension et les comptes des enfans qui sont dans le dit collége, sont priés de payer entre ses mains, et ceux qui desireraient avoir des renseignemens sur cet établissement, de s'adresser également à lui.

Les personnes qui doivent ou qui pourraient devoir à cet établissement, et qui résident à la campagne, sont invitées à faire connaître leur charge d'affaire à la Nlle.-Orléans, afin que Mr. Montreuil s'adresse à eux.

J. M. ODIN,

21 Juin——6f, 2ps. *Président.*

AVIS—*AUGUSTIN JENFREAU*, raffineur de sel et de sucrier, établi au faubourg Marigny, rue de la Levée, propose à Messrs. les habitans qui desireraient avoir des sujets sucriers, de rendre des apprentis qu'il promet mettre en état de faire la roulaison et cuire les fonds de citerne, même avant que leur tems soit fini ; ils acquéreront non seulement les connaissances de sucrier, mais des procédés de raffinerie propres à neutraliser l'acide en cas que les cannes se trouveraient avariées. (Tels que ceux que j'employais chez Mr. Bienvenu et autres, l'année que les orangers furent gelés.)

Le sieur JEANFREAU desirerait trouver une personne établie dans le commerce, qui voulût s'associer ; elle se chargerait de l'achat des sucres, fonds de citerne, &c. ainsi que de la vente.

30 Juin—2m2j.

Panacée de Swaim.

Prix : $2 la Bouteille.

Pour la cure des scrofules, de la syphilitique, des rhumatismes, des ulcères, des tumeurs blanches, des maladies de foie, &c.

Cette Panacée a acquis une vaste célébrité dans presque toutes les parties du monde, autant par l'emploi qui en a été fait dans les hopitaux que dans les cures particulières. Depuis dix ans, l'efficacité de ce remède a prouvé qu'il est ce qu'on peut employer de mieux pour la guérison des scrofules, des ulcères chroniques dans le gosier, des rhumatismes, des maladies de la peau et des os, des tumeurs blanches, et généralement de toutes les affections qui ont le caractère de l'ulcération ; ainsi que des maladies nerveuses auxquelles sont sujettes les constitutions faibles ; surtout il a été trouvé efficace contre la syphilitique et toutes les affections qui en résultent, telles que les ulcères au larynx, au nez et au gosier, les assoupissement, &c. et tous les maux qui résultent de l'usage inconsidéré du mercure, &c. Des expériences réitérées ont prouvé que c'était au printems et à l'automne, un préservatif précieux pour les personnes bilieuses ou débiles, et que son application dans les cas d'affections nerveuses et dyspepsiques comme pour les maladies inflammatoires dont les caractères annoncent que les poumons sont attaqués, produit les plus heureux résultats.

Les effets extraordinaires de ce médicament lui ont voulu l'approbation et les louanges d'une foule de personnes qui en ont fait usage, aussi bien que d'un très-grand nombre de médecins de la plus haute respectabilité et d'une pratique étendue. Voici quelques unes des attestations délivrées par ces personnes :

CERTIFICATS.

Du Dr. W. Gibson, professeur de chirurgie à l'Université de New-York, chirurgien et professeur de clinique à l'Hôpital [illegible], &c.

J'ai employé dans un grand nombre de circonstances, dans les trois dernières années, la Panacée de Mr. Swaim, et je l'ai toujours trouvée très efficace, surtout dans les cas de virus syphilitiques et d'affections résultant de l'emploi du mercure. Je n'hésite point à reconnaître que c'est un remède d'un prix inestimable.

17 Février 1823, W. GIBSON, *M. D.*

Du Dr. Valentin Mott, professeur de chirurgie à l'Université de New-York, chirurgien de l'Hopital d'York, &c. &c.

J'ai employé très fréquemment la Panacée de Swaim, tant dans les hopitaux que dans les traitemens particuliers, et j'ai trouvé que c'est un remède efficace contre les maladies chroniques, syphilitiques et scrofuleuses, et les affections cutanées les plus obstinées.

New-York, 1er Mai 1824.

VALENTIN MOTT, *M. D.*

Du Dr. Thomas Parke, Président du Collège des Médecins de Philadelphie, ci-devant médecin de l'Hopital de la Pennsylvanie, pendant quarante-cinq ans.

Après avoir été témoin de l'effet extraordinaire de la Panacée de Swaim sur R. C. Trégomaine, et d'après le témoignage authentique de plusieurs de nos plus célèbres chirurgiens, je suis porté à croire que c'est un remède très-utile dans toutes les espèces d'affections chroniques, scrofuleuses, syphilitiques, ou provenant de l'emploi du mercure, ainsi que dans beaucoup d'autres maladies.

Philadelphie, (rue Locust) 1824.

THOMAS PARKE, *M. D.*

Le propriétaire garantit que cette Panacée ne contient ni mercure ni aucune autre drogue d'un effet semblable.

Pour mettre le public en garde contre les falsifications, la Panacée sera mise à l'avenir dans des bouteilles rondes cannelées en long, et portant les mots ; "Swaim's Panacée—Philada, fondus dans le verre ; et le papier qui recouvre le bouchon, est signé par le propriétaire. Ces bouteilles seules sont vraies ; elles sont très fortes et ne courent pas risque de se rompre, même dans les climats les plus chauds.

Wm. SWAIM, Propriétaire.

Philadelphie.

On trouvera toujours chez les soussignés, au prix de Philadelphie, un grand assortiment du médicament ci-dessus.

C. MORGAN & BROTHERS.

Seuls agents autorisés pour cette ville. Rue de la Levée, No. 24. 5 avril—3m

---

GUILLAUME a l'honneur de prévenir le public, que les bains de l'Hôtel de la Marine sont en grande activité ; il n'a rien négligé pour que les personnes qui désirent être servies avec promptitude n'aient rien à souhaiter tant pour l'exactitude que pour la propreté.

On trouvera aussi dans cet établissement des consommés de santé, des bouillons rafraichissans et une carte variée pour les personnes qui voudront déjeûner en sortant du bain, en prévenant le garçon dix minutes d'avance.—Le prix des bains est de 4 escalins. 4 mai—30f.

FROMAGE DE GOSHEN.

EN débarquement du navire Talma, et à vendre par le soussigné, 50 CAISSES FROMAGE DE GOSHEN. BERNARD TURPIN.

28 mai Rue Royale No. 115.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par l'Ajax de Bordeaux.

[illegible] tierçons vinaigre blanc 1ère. qualité,
[illegible] caisses fruits à l'eau de vie,
2[illegible] do. liqueurs superfines,

D'importations antérieures.

200 [illegible]ques. vin de Bordeaux,
14[illegible] pipes eau de vie de Cognac,
70 [illegible]rils do. blanche, 5me. preuve
200 [illegible] vin rouge et blanc,
25 [illegible] de lignes assorties,
10 [illegible] brain jaune pour moustiquaire,
3 [illegible] coutil fil et coton,
10 do. fil de rennes,
15 malles eau de cologne,
4 balles [illegible]toires en liége,
4 caisses [illegible]dines à l'huile, &c. &c.

2 Juin— [illegible]

Drogues et Medecines

Gros et en Détail.

Les soussignés informent le public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES et de MEDECINES fraîches, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

F. C. Pourcier & Cie,

Rue des Tchapitoulas, No. 72.

N. B.—On trouvera toujours chez eux des boîtes de médecine de toutes grandeurs et de différentes espèces, pour les habitations, les bateaux à vapeur et les navires. Ils se chargent aussi de réparer et de ré-approvisionner avec le plus grand soin et la plus grande promptitude [illegible] on voudra leur confier. [illegible]

MONTRE VOLEE.

Il a été volé à bord du navire *Alcyone*, il y a trois jours, une MONTRE anglaise, en argent et à double boîtier, numérotée 18022, fabriquée par Christian, à Dublin, avec un cachet en pierre. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la rapportera à l'imprimerie de cette feuille. 15 mai—3

A VENDRE.

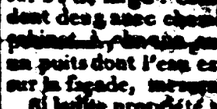

Un TERRAIN situé au faubourg Bonne-Corse, encoignure des rues Erato et Pritanée, sur lequel il y a une maison neuve en bois, de 56 pieds de long, sur 24 de large : composée de quatre chambres dont deux avec cheminées, galerie devant, et un [illegible] ; [illegible] un puits dont l'eau est bonne à boire, et jardin sur la façade, mesurant 60 pieds quarrés.

Si ladite propriété n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 21 Juin prochain, elle le sera ledit jour à la Bourse Hewlett, par T. Mossy, encanteur.

Le dit terrain a 60 pieds de face sur 120 de profondeur. S'adresser pour les conditions au propriétaire qui y réside. 21 mai—1m.

Chaussures du Nord.

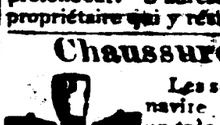

Les soussignés ont reçu par le navire TALMA, de New-York, un très-joli assortiment de Chaussures de 1ère. qualité et de choix, qu'ils vendront à des prix modérés.

2 Juin J. G. ARRAIZA & Co.

COUR DE PAROISSE. Pour la Ville et Paroisse de la Nlle-Orléans, 8 Juin 1830—Présent l'hon. James Pitot—*Salomon Audler* contre *ses créanciers*.—Il est ordonné par la Cour que la cession des propriétés du pétitionnaire soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers ; et qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Y. Lewis, Eqr., notaire public, le 21 de Juin courant, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire. Jusque là, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Je certifie ce que dessus,

Thos. S. KENNEDY

9 Juin— *Greffier.*

ACADEMIE D'ESCRIME

LE Sieur ANTOINE GENTH, ancien professeur et Académicien d'escrime, du Collége militaire de St. Cyr à Versailles, a l'honneur de prévenir les jeunes amateurs de cette ville qu'il a ouvert une salle d'escrime, rue Toulouse No. 100, et que tous les Dimanches il y aura des assauts d'armes, pour les élèves et amateurs.

Entrée gratis. 4 Juin—6.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. *HALPHEN* a transporté sa demeure du No. 13 de la rue St. Louis, au No. 63 de la même rue, entre Chartres et Royale, vis-à-vis le bureau des hypothèques. 3 juin—6

HUNDRED THOUSAND Havana Segars, received by the Charriot and for sale at the Hotel des Etrangers, in boxes, quarter boxes &c.

Ap 27—3 RACHE CONSTANT

DEMANDE D'UN OUVRIER.

ON désirerait trouver immédiatement un homme capable de faire un moulin à piler le riz. S'adresser au bureau de cette feuille. 14 mai—4

H. BARIZOT, Luthier et Pectorale-Forte-piano rue d'Orléans, No. 83.—Continue comme par le passé, à se livrer à toute espèce de réparation d'instrument de musique. Il accorde aussi les pianos soit par abonnement, soit à tant par fois. Il se transportera également sur ses habitations, toutes les fois que l'on aura besoin de ses services. Les personnes qui lui feront l'honneur de l'employer, peuvent compter sur son zèle et son exactitude à les satisfaire.

12 juin—3